



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
CHESTERVILLE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de la municipalité de Chesterville, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal **le lundi le 2 mai 2022 à 20h00** à la Salle du Conseil au 472, rue de l'Accueil à Chesterville (Québec).

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure RE.50-2022-02. – 8800, rang Saint-Philippe

Cette demande concerne la propriété sise au 8800, Rang Saint-Philippe, plus précisément sur le lot 5 682 037 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, située dans la zone A4 du plan de zonage de l'annexe A du règlement de zonage numéro 145 N.S.

La nature de la demande consiste, si elle est acceptée, à autoriser la **construction d'une serre résidentielle** et ce, en suivant l'implantation du garage annexé en cour latérale contrairement à l'article 5.4.23. du *Règlement de zonage no. 145 N.S.* prévoyant une distance minimale de 3m entre le bâtiment principal et la serre ainsi qu'une implantation uniquement autorisée en cour arrière.

Le présent projet est étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme no. 27 N.S., car il déroge à une norme de zonage.

Tout intéressé qui souhaite se faire entendre par écrit ; les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à cette demande de dérogation mineure doivent être transmis par écrit, soit par la poste au : 486, rue de l'Accueil, Chesterville (Québec) GOP 1J0, ou par courriel à dg@chesterville.net et être reçus au plus tard le **30 avril 2022 à 16h00**. Ils seront transmis au Conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard cette demande.

Tout intéressé pourra également se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure, directement en séance du conseil.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE CE **14 AVRIL 2022**,

Joanne Giguère
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Chesterville